

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MAI 1850.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE PERCEVAL.

Demande du comte Emmanuel-Léopold DE BEAUFFORT.

MESSIEURS,

Par requête adressée à la Législature le 4 février 1850, M. le comte Emmanuel-Léopold de Beaufort a demandé la grande naturalisation.

Le pétitionnaire, propriétaire, demeurant à Bruxelles, est né à Metz (département de la Moselle), le 6 décembre 1812. Il appartient à une famille aussi distinguée par elle-même que par ses alliances.

En 1830, il a quitté la France pour prendre part, en Belgique, aux combats que nous avons livrés pour conquérir notre indépendance comme nation. En 1831, il s'engagea dans le 2^e régiment de chasseurs à cheval, où il obtint bientôt le grade de sous-lieutenant. En 1835, il quitta le service militaire pour rentrer dans la vie civile. Depuis cette époque, il n'a cessé d'habiter la Belgique, à laquelle l'attachent des liens et des intérêts nombreux et d'un ordre élevé.

Petit-fils d'une comtesse de Mérode, il s'est allié à une famille belge en épousant la comtesse de T'Serclaes-Tilly, dont il a plusieurs enfants.

Le dévouement que le pétitionnaire a témoigné à la Belgique en prenant spontanément et volontairement du service dans notre pays, lui a fait perdre l'indigénat en France, aux termes de l'art. 21 du Code civil.

Votre commission est d'avis que l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835 lui est applicable; car les services qu'il a rendus à l'État se trouvent suffisamment justifiés par la part glorieuse et active qu'il a prise aux événements de 1830. Dans sa carrière militaire comme dans sa vie civile et privée, le comte de Beaufort n'a cessé de tenir une conduite à l'abri de tout reproche.

Nous estimons qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Secrétaire-Rapporteur,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

P.-J. DESTRIEVAUX.